



DELEGATIONS

☎04.72.15.30.56 – lundi 16 H.30 à 18 H.

Réunion du 18 Septembre 2017

Présidence : M. LONGERE Pierre (Président),
Présents : MM. BELISSANT Patrick, HERMEL Jean-Pierre.
Excusé : M. BESSON Bernard

RESPONSABLES DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard
Téléphone : 06-32-82-99-16
Mail : lraf.ooluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel
Téléphone : 06-82-57-19-33
Mail : brajond@orange.fr

RAPPORT LAuRAFoot :

La nouvelle version 2017/2018 est en ligne, **A UTILISER OBLIGATOIREMENT**

RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions.
La Commission compte sur votre compréhension.

RAPPEL AUX DELEGUES

Il est rappelé aux Délégués Nationaux qu'ils doivent **OBLIGATOIREMENT** être titulaires d'une licence 2017/2018 (Courrier Fédéral du 02 Juin 2017).

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au Stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

Rapport d'Absence FMI :

Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant **lundi midi** en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom Observateur Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission

RAPPEL : toute désignation régionale est du ressort de la Commission Régionale exclusivement. En aucun cas, les Délégués ne peuvent se rendre sur une mission sans l'accord des responsables de la Commission, chargés des désignations (MM. BESSON et BRAJON) ainsi que le Président de la Commission.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

PERMANENCE DELEGUES :

- En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE ou M. BESSON dans les meilleurs délais.
- Les anomalies « remboursement déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE.

COUPE DE FRANCE (4^{ÈME} TOUR)

FMI : Utilisation de la **FMI OBLIGATOIRE**

SAISIE DES RESULTATS : Les Délégués doivent veiller que le résultat soit transmis dès la fin de la rencontre. En cas de non fonctionnement, les Délégués devront téléphoner pour donner le résultat DIMANCHE à partir de 19h00.

Permanence : 04-72-15-30-56.

PRESENCE : 1H30 avant le début de la rencontre.

PORT DES EQUIPEMENTS : Le port des équipements est **OBLIGATOIRE** :

- Couleur des maillots Club visiteur : Bleu, Vert ou Jaune
- Couleur des maillots Club recevant : Blanc ou rouge

REGLEMENT FINANCIER

Le Club recevant assure les frais d'organisation, règle les frais d'Arbitres et éventuellement du Délégué ainsi que le versement forfaitaire à la Ligue :

- Pour le 1^{er} tour : versement de 8 € à la Ligue
- Pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tours : versement de 15 € à la Ligue
- Pour le 5^{ème} tour : versement de 23 € à la Ligue
- Pour le 6^{ème} tour : versement de 30 € à la Ligue

Le Club visiteur n'est pas concerné par les entrées et assume ses frais de déplacement quels qu'ils soient.

Les sommes dues à la Ligue seront portées au débit du compte du Club.

PERMANENCES :

- **COUPE DE FRANCE** : Pierre LONGERE au 06-26-05-04-89
- **COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE** : Patrick BELISSANT au 06-20-59-06-45

Le Président
Pierre LONGERE

Le secrétaire
Jean-Pierre HERMEL